

Réussir une bonne entrée ...



Quelques conseils pratiques



Les militantes et les militants du SNES et du SNUEP seront à vos côtés pour vous informer sur les étapes de votre année (tutorat, formation, titularisation), vous conseiller sur votre carrière (reclassement, notation, mutations) et vous aider en cas de difficultés.

Les emplois du temps

Ils sont de la responsabilité des chefs d'établissement mais aussi des ajustements de dernière minute. Attention, lauréats du concours renouvelés vérifiez bien que les journées prévues pour la formation ont été libérées (la mardi ou le jeudi) et que votre service correspond bien à un mi-temps. La prérentrée sera l'occasion de rencontrer votre tuteur, les professeurs principaux de vos classes et d'avoir vos listes de classes; n'hésitez pas à vous faire connaître.

Secrétariat/ Intendance

Signer le P.V installation déclencheur de la paie dès le jour de la prérentrée. Laissez vos coordonnées personnelles pour être joint rapidement (pas d'obligation de laisser un mail ni nécessairement un téléphone portable)

Quelques formalités pratiques à prévoir rapidement : récupérez des clés, le code pour la photocopieuse et si besoin un accès pour la cantine...

CDI

Quels sont les manuels utilisés ?

Le CDI (ou l'association des parents en lycée) peut souvent vous en fournir un exemplaire temporairement avant de vous diriger vers les éditeurs qui mettent des spécimens à votre disposition gratuitement.

Pensez à vous faire inscrire sur la liste éditeurs pour recevoir les spécimens en fin d'année.

ENT (environnement numérique de travail) / saisie des notes

Chaque établissement dispose d'un ENT propre, d'un logiciel pour saisir les notes/appréciations voire même les absences. Récupérez vos codes d'accès à qui de droit (souvent auprès d'un enseignant partiellement déchargé pour gérer le réseau informatique)

Comment fonctionne le cahier de textes ?

Attention, remplir un cahier de textes fait partie des obligations de service et il sert de base à l'entretien d'inspection, il est donc important de savoir comment il fonctionne dans votre établissement. Juridiquement, il est un indicateur de la bonne application des programmes. Il est désormais électronique dans la plupart des établissements. Renseignez-vous sur les possibilités de consultation de ce cahier de texte par les parents et par les élèves. Il faut le tenir à jour mais on ne peut pas vous reprocher de ne pas l'avoir rempli « en temps réel ». Nous vous conseillons de tenir à disposition, le jour des visites ou inspections, l'ensemble de vos préparations de cours mais de noter seulement un résumé (titre et bref descriptif) sur le cahier de texte, ainsi que les sujets d'interrogation que vous avez donnés et les devoirs que vous donnez aux élèves.

Quel est le logiciel utilisé pour la saisie des notes et des appréciations ? Les élèves et leurs familles ont-ils accès aux notes en temps réel ou seulement en fin de trimestre? Pensez à garder une trace de vos notes en cas de problème informatique qui vous ferait perdre toutes vos données.

... dans notre métier



Quelques conseils pratiques



Vie scolaire

N'hésitez pas à vous présenter en début d'année au bureau de la vie scolaire et à y recourir régulièrement. C'est le lieu incontournable d'un établissement. Renseignez-vous sur son fonctionnement en parallèle du règlement intérieur.

Comment se déroule la gestion des retards et absences ?

Comment se fait l'appel en début de cours ? Attention, votre responsabilité est engagée : notez scrupuleusement les noms et prénoms des élèves absents à partir de la liste des élèves remise par l'administration.

Comment la vie scolaire organise-t-elle le suivi quotidien et la punition éventuelle des élèves en cas de problèmes ?

Quelle attitude en cas de problème de discipline ? Quelles sanctions possibles (retenues, renvois de cours) ? Attention, ne jamais exclure un élève et le laisser partir seul de la classe, toujours le faire accompagner par un élève à la vie scolaire fournir un mot expliquant le motif invoqué, et le travail donnée.

Et les syndicats ?

Se syndiquer permet d'être plus au fait de ses droits. Les ignorer permet à l'administration de les contourner.

Dans la plupart des établissements, il y a un représentant du SNES ou du SNUEP qu'il ne faut pas hésiter à aller voir pour qu'il vous conseille dans vos relations avec l'administration de l'établissement. Pour les relations avec le rectorat, adressez-vous directement aux sections académiques du SNES et du SNUEP.

Au mois d'octobre, des élections au CA (conseil d'administration) seront organisées : les personnels ont en effet des représentants élus dans cette instance qui administre l'établissement. Dans la plupart des établissements, une liste syndicale se présente pour représenter les collègues. Il est important de voter lors de ces élections.

Des élections professionnelles se tiendront cette année du 27 novembre au 4 décembre : c'est un enjeu déterminant puisqu'elles déterminent la répartition des sièges dans les différentes commissions paritaires : pensez à accorder votre confiance et soutien aux militants des syndicats de la FSU.

Le syndicalisme, c'est l'union des salariés, sa force, c'est le nombre. Rejoignez-nous dès le début de l'année et participez aux actions menées localement et nationalement par le SNES et le SNUEP.



Pour plus d'informations :

Consulter notre site :

www.lyon.snes.edu

Rubrique :
**Stagiaires/
Candidats aux concours**

Se syndiquer, venir aux réunions



Adhérer au SNES

Télécharger un bulletin d'adhésion :
www.lyon.snes.edu : - > Adhérer au SNES



Ou demandez-le au responsable de la section syndicale de votre établissement



Adhérer au SNUEP-fsu

Télécharger un bulletin d'adhésion :
www.lyon.snuep.com : - > PLP, adhérez au SNUEP

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**



Le SNES et le SNUEP organisent
**des réunions et des stages
à Lyon pour vous conseiller et
vous aider**



Syndiqués ou non, une première réunion ouverte à tous sera organisée le 8 octobre à partir de 14h30 au local du SNES, 16 rue d'Aguesseau à Lyon

Un stage stagiaires sera organisé le 18 novembre au local du SNES (Droits, mutations...)

Un stage tuteur sera organisé le 20 novembre à la Bourse du travail de Lyon avec un élu national

Le stage est un droit. Votre chef d'établissement ne peut pas vous le refuser ni vous imposer de récupérer vos cours.

Pour l'obtenir, vous devez demander une autorisation d'absence un mois avant (soit le 21 octobre au plus tard pour le premier stage) via votre chef d'établissement.

Pour s'inscrire : rendez-vous sur le site du SNES Lyon (www.lyon.snes.edu) pour compléter le formulaire et télécharger la demande d'autorisation d'absence.

Contactez le SNES et le SNUEP

Si vous rencontrez un problème, qu'il s'agisse d'un problème administratif (contestation de note, reclassement) ou un problème relationnel (communication difficile avec votre chef d'établissement ou votre tuteur par exemple), **Contactez-nous**



- nous joindre par téléphone du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 au 0478580333 et en demandant à parler aux militants du secteur « Entrée dans le métier »
- nous envoyer un mail adressé au S3lyo@snes.edu à l'attention du secteur Entrée dans le métier
- nous rencontrer :
 - au local du SNES 16, rue d'Aguesseau 69007 Lyon
 - sur les lieux de formation (un calendrier sera affiché)



Le site national
www.snes.edu

Retrouvez le SNES sur le web

Le site académique
www.lyon.snes.edu

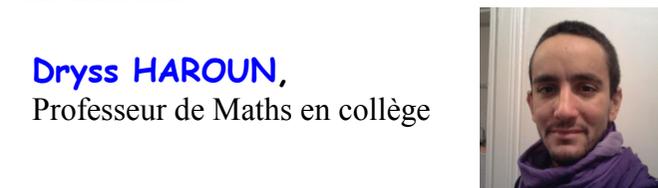
- vous pouvez téléphoner ou passer lors des permanences qui se tiennent à la **Bourse du Travail de Lyon** – Place Guichard – Salle 44 – Lyon 3, les lundis, mercredis et jeudis de 14h à 16h30. Tel : 04.78.53.28.60
- Pour nous joindre par mail : lyon@snuiep.com
- Pour trouver des infos : www.lyon.snuiep.com

Les militant-e-s SNES-SNUEP



Aline DROUOT,
Professeur de
Sciences Economiques et Sociales

Aline DROUOT,
Professeur de
Sciences Economiques et Sociales



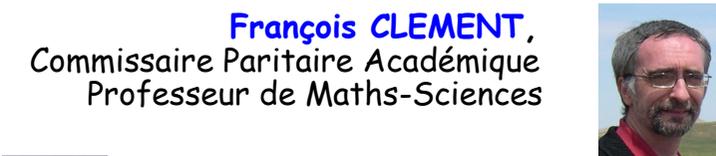
Dryss HAROUN,
Professeur de Maths en collège



Emilie RESPINGUE
Professeur de lettres TZR



Françoise BONNET,
Commissaire Paritaire Académique et
National - Professeur d' Economie Ges-
tion Comptabilité



François CLEMENT,
Commissaire Paritaire Académique
Professeur de Maths-Sciences



Séverine BRELOT,
Responsable Académique
Professeur de Biotechnologies

Stagiaires



Félicitations et bienvenue aux collègues qui nous rejoignent dans les établissements pour cette rentrée 2014-2015. Vous venez d'être nommé(e)s professeur stagiaire, et nous serons là pour vous accompagner !!

Cette année, les stagiaires du concours rénové bénéficieront d'une décharge de moitié pour se donner le temps d'une formation de niveau universitaire à l'ESPE. Cet aller-retour entre la pratique du terrain et la formation théorique, restituée à notre métier l'exigence pédagogique et disciplinaire qui le définit. Néanmoins, les lauréats des concours exceptionnels seront, eux, affectés à temps complet (génération sacrifiée ?). Nous resterons attentifs et pugnaces afin de préserver et améliorer les droits de chacun d'entre vous.

Nous serons également vigilants quant aux conditions de la formation qui sera proposée par les ESPE. En effet, construites au niveau académique malgré un concours national, nous craignons des maquettes de master bricolées dans l'urgence, sans réels moyens abondés en ce sens ni prises de décision démocratique. Ainsi, nous aurons à cœur de prendre en considération vos critiques et attentes en terme de formation. afin de les faire remonter auprès de la Rectrice. C'est pourquoi nous assurerons régulièrement des permanences dans les ESPE.

Enfin, nous vous invitons à venir construire avec le SNES et le SNUEP- fsu les revendications pour toute la profession et vous impliquer dans nos débats. Pour cela rejoignez-nous pour défendre une conception exigeante de l'enseignement.

Aline DROUOT - Séverine BRELOT